

Inscriptions



Les activités du SUAPS sont accessibles **UNIQUEMENT** aux étudiants et personnels de l'UPPA.

Avec la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), il y a des changements au niveau des modalités d'inscription pour les UE libre et de la redevance SUAPS.

L'inscription est impérative avant toute pratique, qu'elle soit en formation non notée ou en formation notée (UE Libre/UECF). Pour information, les pratiques non notées sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

La formation notée (UEL, UECF):

- * Il est possible de choisir une UEL sur les semestres 2, 3, 4 et 5 du cycle licence (sauf BUT et cas particuliers). L'UEL permet de valider des crédits ECTS selon un barème fixé par les formations initiales.

L'UECF ne rapporte que les points au-dessus de la moyenne (points bonus).

- * Evaluation des pratiques notées (voir fichier ci-contre):
 - * Pratique (14 points):

L'évaluation est faite suivant les modalités/barèmes fixés par les enseignants de l'activité.

- * Ré-investissement dans l'activité (6 points):

A voir directement avec l'enseignant.

Valorisation de l'investissement en dehors des cours (projets associatifs par exemple) ou dans les cours (arbitrage, rôles sociaux):

- * Participation aux événements et compétitions organisés par l'Association Sportive UPPA (ASUPPA) (échanges inter-sites, inter-U, nuits sportives et artistiques, compétitions FFSU).

Il faudra dans ce cas prendre la licence FFSU à l'ASUPPA

- * Organisation de projet



* Connaissances sur l'activité

La formation non notée: reprise en septembre 2021

- * non sanctionnée par une note, elle permet la découverte, le perfectionnement ou l'entraînement en vue d'un équilibre de vie universitaire, de gestion de la santé, de plaisir et d'épanouissement personnel. Cette formation permet également de préparer un semestre ultérieur en formation notée non débutant ou de compléter une formation notée par un second créneau de pratique.

ATTENTION: Aucun étudiant niveau débutant ne sera admis au semestre pair.

Se renseigner au SUAPS sur les modalités de la formation notée et à la scolarité ou département pour les choix possibles.

Cas de l'UE libre:

RAPPEL: L'UE libre est ouverte sur les semestres 2, 3, 4 et 5 du cycle licence à l'ensemble des étudiants de l'UPPA (sauf BUT et cas particuliers).

Pour cette année universitaire 2021/2022, chaque étudiant qui choisit donc une UEL **doit faire son inscription pédagogique directement en ligne (APOGEE) entre le 16 septembre 12h et le 24 septembre 2021 minuit pour le semestre impair.**

La consultation de l'offre se fait à partir du 1er septembre 2021

Un email vous sera envoyé par l'UPPA vous expliquant les modalités de consultation du catalogue offert à l'UPPA et précisant les périodes d'ouverture des inscriptions en ligne aux UE libre.

- * **ATTENTION: nombre de places limité, pas de débutant au semestre pair. Après la période d'ouverture de la procédure, plus aucune inscription ne sera possible.**

Il est tout à fait possible (et même recommandé) de poursuivre une pratique dans la même activité d'un semestre à l'autre, que ce soit en noté (UE libre/UECF) ou en non noté.

Bien entendu, vous pouvez aussi changer.

Pour tout autre type d'inscription:

L'inscription se fait **entre le 16 septembre 12h et le 24 septembre 2021 minuit** directement sur internet via [l'application ATLAS](#) (voir ci-après) pour les pratiques notées en UECF et non notées (dès que nous pourrons à nouveau vous accueillir).



Combien d'activités choisir ?

Tu ne peux choisir en ligne qu'une activité. Le premier choix se fera directement sur internet (application ATLAS ou WebScol pour les UEL), ensuite il faudra voir directement sur place auprès des enseignants.

Remarque les activités de pleine nature ci-dessous nécessitent une inscription à la sortie :

- * les randonnées pédestres et raquettes
- * le ski jeudi après-midi et samedi
- * le surf (départ de Pau)
- * l'escalade falaise le samedi (Pau)
- * le kayak le week-end
- * les stages surf

Quel coût ?

Chaque étudiants de l'UPPA, régulièrement inscrit pour l'année en cours, a donc accès (en fonction des places disponibles et des règles de fonctionnement spécifiques pour certaines activités) à :

- * Une pratique pluri-hebdomadaire (en fonction des places disponibles), dans une même discipline ou des disciplines différentes (voir directement auprès du responsable de l'activité concernée
- * Accès événements ASUPPA (nuits, tournois,...) et licence FFSU
- * Une offre plus élargie sera proposée à l'issue de la période COVID
- * Une participation financière est demandée pour les déplacements et la location de matériel

Les cours, stages et sorties nature seront également accessibles au personnel.

Coût des sorties nature:

Une participation financière sera demandée pour les sorties nature. Les tarifs sont affichés au SUAPS et sont téléchargeables ci-contre.


INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions à une première activité se font directement sur internet.



POUR LES UE LIBRES: Inscription Pédagogique obligatoire via le web (IP web) uniquement du 16 au 24 septembre 2021.

Consultation possible à partir du 1er septembre 2021 au matin via la plateforme WEBSCOL

POUR LES UE CF et formations non notées: Première inscription entre le 16 et le 24 septembre directement sur internet  l'application ATLAS.

Horaires

- * **de 11h30 à 13h30** au bureau SUAPS du mardi au jeudi inclus à la maison de l'étudiant pour toute information et renseignements

S'inscrire pour le campus de la Côte Basque

Inscriptions pour le campus de la NIVE

Informations campus de la NIVE : lundi _ jeudi _ vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 16h _ le mercredi de 9h à 12h45

POUR LES UE LIBRES: Inscription Pédagogique obligatoire via le web (IP web) uniquement du 16 au 24 septembre 2021.

Consultation possible à partir du 1er septembre 2021 au matin via la plateforme WEBSCOL

POUR LES NON NOTEES ET UE CF: Première inscription entre le 16 et le 24 septembre directement sur internet via  l'application ATLAS.

Pour les étudiants en S1 de DROIT et de STAPS Anglet, il est possible de choisir une OPTION obligatoire. Inscription en présentiel durant les permanences.



Sur Anglet Montaury: BUREAU A LA BIBLIOTHEQUE

Une permanence du SUAPS est assurée tous les mardis de 9h à 16h45 pour les renseignements et inscriptions aux sorties pleine nature (quand elle reprendront).

Modes de paiement Campus Côte Basque

- * Carte bancaire
- * Chèque à l'ordre du "régisseur de recettes SUAPS Bayonne"
- * Espèces

S'inscrire sur le campus de Tarbes

POUR LES UE LIBRES: Inscription Pédagogique obligatoire via le web (IP web) uniquement du 16 au 24 septembre 2021.

Consultation possible à partir du 13 septembre 2021 au matin via la plateforme WEBSCOL

POUR LES NON NOTEES ET UE CF: Première inscription directement sur internet via l'application ATLAS.

S'inscrire sur le campus de Mont de Marsan

DEBUT DES INSCRIPTIONS EN SEPTEMBRE 2021 directement auprès des enseignants

Information sur le certificat médical

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les pratiques non compétitives. En revanche, nous te conseillons vivement de faire un bilan avant toute pratique (SUMPPS ou médecin personnel). Pour les pratiques de compétitions dans le cadre de l'ASUPPA, il reste bien entendu obligatoire.



Tous les cours sont encadrés et se déroulent dans des installations municipales ou de l'UPPA.

Une permanence est tenue à la Maison De l'Etudiant de Pau (MDE) du mardi au jeudi de 11h30 à 13h30 pour:

- * tous les renseignements
- * la délivrance des cartes (carte sports, carte du personnel)
- * les inscriptions pour les activités de plein-air
- * les réservations pour le squash, la pelote

N'hésitez pas à venir nous voir...

Début des cours: lundi 20 septembre pour tous les sites

- * Pour tous les sites (sauf Mont-de-Marsan), début des cours le lundi 20 septembre 2021 pour le semestre impair.

ATTENTION!

Toutes les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ne sont pas ouvertes à une pratique notée. Le choix de prendre une APSA en pratique notée doit être réfléchi. Tu t'engages à suivre les cours dispensés dans l'activité choisie. De plus, c'est un élément qui peut conditionner ton futur parcours étudiant et ton futur métier.

Il n'y a aucune session de rattrapage pour les activités prises en formation notée.

Les informations seront disponibles à la permanence du service des sports (Maison De l'Etudiant) site de Pau et au SUAPS pour Bayonne.

Les étudiants ayant un statut particulier doivent prendre contact avec leur scolarité, la DEVE et le SUAPS pour connaître les possibilités d'aménagement des examens.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter:

Bayonne 05 59 57 41 08

Pau et Tarbes 05 59 40 70 96/97